



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moyens de gendarmerie pour la ville de Nangis et la criminalité rurale.

Question écrite n° 1205

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation sécuritaire de la ville de Nangis et sur les effectifs de gendarmerie dédiés à cette commune. Nangis, petite ville rurale de moins de 9 000 habitants, fait face à une hausse alarmante de la criminalité depuis plusieurs années. Ce phénomène reflète l'augmentation de la grande délinquance qui touche l'ensemble des zones rurales françaises. Dans ce contexte, les gendarmes sont sur-sollicités, avec paradoxalement des moyens réduits par rapport à ceux attribués à certains quartiers de reconquête républicaine. Pourtant, de nombreuses campagnes sont désormais confrontées aux mêmes enjeux sécuritaires que les grands centres urbains. En raison de la faible densité de population dans ces zones, les ressources allouées restent insuffisantes. Il lui demande ce que le ministère prévoit pour adapter les moyens de la gendarmerie à la commune de Nangis, en tenant compte de l'évolution de la criminalité en milieu rural.

Texte de la réponse

Les habitants de la commune de Nangis (77) et plus particulièrement ceux du quartier de la mare aux curées sont confrontés à une délinquance liée notamment aux trafics de stupéfiants. Deux assassinats et plusieurs tentatives ont été recensés au cours des deux dernières années. Le contexte national et local Le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice érigent la lutte contre le narcotrafic comme une priorité. À ce titre, ils ont récemment annoncé un plan dédié à la lutte contre ce phénomène de délinquance. Mesurant pleinement l'aggravation des violences, qu'elles soient dites « du quotidien » ou directement liées à la criminalité organisée, la gendarmerie s'engage pleinement dans le renforcement de la lutte, au travers notamment de l'amélioration de sa chaîne de police judiciaire, de la mise en œuvre d'actions ciblées, mais aussi en densifiant sa couverture territoriale. Une attention particulière est portée sur la commune de Nangis et, plus spécialement, sur le quartier de la mare aux curées. Elle s'appuie depuis 2022 sur le dispositif des Petites villes de demain qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et vise à rénover et redynamiser leur territoire par le déploiement de moyens adaptés. Ce dispositif prévoit notamment des échanges renforcés sur les sujets de sécurité et l'association de la gendarmerie aux décisions relatives à la restructuration du quartier de la mare aux curées (requalification du quartier, étude pré-opérationnelle à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain - OPAH-RU), ainsi que sur les sujets de vidéoprotection. Les moyens et l'organisation de la gendarmerie La brigade territoriale autonome (BTA) de Nangis comprend 17 militaires pour une population de 14 095 habitants en 2024, répondant ainsi aux critères démographique et de délinquance de la circonscription. En complément de leur action, les gendarmes de la brigade de Nangis bénéficient de l'appui direct de la compagnie de gendarmerie départementale de Provins (77) et du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne (77). Ainsi, des militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Provins et des enquêteurs la brigade de recherches (BR) de Provins appuient quotidiennement les gendarmes de la BTA de Nangis. Les missions Chaque jour, les militaires de la BTA de Nangis et du PSIG de Provins patrouillent à pied dans le quartier afin de rassurer les habitants, dissuader les consommateurs, interpellier les revendeurs et réunir des éléments de preuve. L'affectation d'une équipe cynophile au sein de la compagnie de Provins depuis mars 2024 permet désormais d'accentuer la présence sur

zone et de démultiplier l'efficacité des contrôles. Leur engagement accru sur la voie publique (15 650 heures au cours des 10 premiers mois de l'année 2024 contre 14 456 heures sur la même période en 2023) et des opérations anti-délinquance (une « opération place nette » menée en juin 2024 dans le quartier de la mare aux curées pour lutter contre les stupéfiants, des contrôles routiers des accès de la commune, contrôles sur le secteur de la gare SNCF, contrôles aux abords des établissements scolaires) se traduisent par une baisse des cambriolages (5 faits en 2024 contre 9 en 2023) et une stabilité des atteintes volontaires à l'intégrité physique (81 faits). La BTA de Nangis travaille également en étroite collaboration avec la police municipale de la commune qui dispose d'une équipe cynophile. Plusieurs contrôles communs sont effectués chaque semaine au sein du quartier et des immeubles. L'utilisation de la vidéoprotection de la commune est un élément déterminant de la lutte contre la délinquance locale. Par ailleurs, la BTA de Nangis réalise des actions de prévention de la délinquance de manière régulière sur la commune en priorisant les populations les plus fragiles (seniors et enfants scolarisés). Elle participe aux réunions locales de sécurité qui permettent de recueillir les problèmes rencontrés par les habitants avant d'agir avec les acteurs identifiés, comme les bailleurs en charge des logements situés dans le quartier de la mare aux curées avec qui la gendarmerie travaille de manière étroite. L'échange de renseignements permet notamment d'entamer des procédures d'expulsion locative des familles dont les membres sont condamnés par des faits liés aux stupéfiants ou de dégradations graves.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1205

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5571

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6662